

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-240

présenté par

Mme Bouquin, M. Chenu, M. Lopez-Liguori, Mme Lavalette, M. Lottiaux, M. Lioret,  
Mme Lechanteux, Mme Levavasseur, M. Fouquart, M. Bilde, Mme Martinez, M. Dussausaye,  
Mme Griseti, Mme Rimbert, M. Boulogne, M. Golliot, M. Markowsky, M. Salmon,  
M. de Lépinau, M. Giletti, M. Meizonnet, Mme Lelouis, M. Villedieu, Mme Ménaché,  
Mme Galzy, M. Rancoule, Mme Josserand, M. Tonussi, M. Gery, Mme Hamelet, Mme Marais-  
Beuil, M. Sanvert, M. Meurin, M. Le Bourgeois, M. Rivière, M. Guibert, Mme Laporte, M. Weber,  
Mme Diaz, Mme Robert-Dehault, M. Evrard, Mme Joubert, Mme Lorho, M. Rambaud, M. Jenft,  
M. Mauvieux, Mme Parmentier, Mme Delannoy, Mme Sabatini, M. Dessimy, M. Guinot,  
M. Limongi, M. Bernhardt, M. Tesson, Mme Ranc, M. Bovet, Mme Colombier, M. Jacobelli et  
M. Baubry

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	1 500 000	
Vie étudiante	1 500 000	0	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0	
Recherche spatiale	0	0	
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	
Recherche duale (civile et militaire)	0	0	
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	
<b>TOTAUX</b>	1 500 000	1 500 000	
<b>SOLDE</b>	0		

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous voulons augmenter les crédits à destination des étudiants en situation de handicap, grâce à l'acquisition de matériel spécifique, adapté à la situation de chacun.

En France, on estime entre 6 et 8% le nombre d'étudiants, par classe d'âge, atteints de troubles "dys", aussi appelés Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA). Ces troubles s'expriment de diverses manières : dyslexie, dyscalculie, dysorthographie ou encore dysplasie. Chez les personnes atteintes, les troubles sont sources de dysfonctionnements multiples comme le langage, l'attention, la mémoire, la coordination motrice, la perception, les fonctions visuo-spatiales ou les fonctions exécutives.

Les étudiants diagnostiqués aujourd'hui, ont dû "compenser" leurs troubles durant les cycles primaires et secondaires. En effet, ces élèves devenus étudiants ne sont diagnostiqués et accompagnés que depuis 2005. Arrivés dans le supérieur, les examens sont plus intenses et les cours souvent plus difficiles à assimiler en plus des classes parfois bruyantes du fait de camarades plus ou moins attentifs. Pour proposer un accompagnement convenable à ces étudiants, l'Etat doit être en capacité de fournir du matériel adapté à la situation de l'étudiant. Les solutions peuvent être simples comme l'acquisition de logiciels d'aide à la prise de notes par exemple.

Il y a environ 40 000 étudiants en situation de handicap en France aujourd'hui, dont un quart souffre de TSLA.

L'amendement propose d'augmenter les crédits du programme 231 "Vie de l'élève", action 3 "Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives" en diminuant les crédits du programme 150 "Formations supérieures et recherche universitaire", action 15 "Pilotage et support du programme".

Les diminutions de crédits du programme 150 interviennent dans l'objectif de respecter la recevabilité financière de l'amendement.